

# PRODUIT BIOLOGIQUE, BIOSOURCE, BIODEGRADABLE

On entend de plus en plus de mots qui commencent par « bio ». Mais attention, ils ne veulent pas tous dire la même chose. Explications.

## « Bio » = vivant

Utiliser seul, le préfixe « bio » prête souvent à confusion.

Par exemple, un produit biosourcé ne veut pas dire que la matière première est issue de l'agriculture biologique ni qu'elle est biodégradable. De même, les biocarburants ne sont pas non plus issus de l'agriculture biologique ; ils sont juste fabriqués à partir de matière végétale ou animale.

« Bio » ne veut pas forcément dire que le produit est inoffensif et sans impacts pour l'environnement. Cela veut simplement dire qu'il vient du vivant (végétal ou animal).

## Un produit biologique vient d'une agriculture intégrant la logique du vivant

Le terme « biologique » renvoie à un mode de production agricole plus respectueux de l'environnement et des organismes vivants, réglementé et contrôlé par les pouvoirs publics. On ne peut utiliser le terme « biologique » que si le produit contient des ingrédients issus de l'agriculture biologique.

On reconnaît les produits issus de l'Agriculture biologique grâce à ce logo :



## Un produit biosourcé est fabriqué avec de la matière issue du vivant

A partir de végétaux (blé, colza, lin, chanvre, sciure de bois...) ou de matière venant des animaux (laine de mouton, déchets organiques...), il est possible d'obtenir des molécules et des matériaux qui serviront à fabriquer des objets.

Par exemple, les fibres de lin ou de chanvre peuvent être utilisées pour fabriquer des matériaux qui entreront dans la composition de l'intérieur d'une portière de voiture ou dans des laines d'isolation pour le bâtiment.

Les molécules biosourcées peuvent être utilisées pour fabriquer des produits cosmétiques, des colles, des plastiques, des lubrifiants, etc.

Tous les produits biosourcés ne sont pas biodégradables. Par exemple, certaines bouteilles d'eau sont biosourcées mais non biodégradables.

Un produit « biosourcé » n'est pas forcément issu de l'agriculture biologique. Cela ne signifie pas non plus qu'il est inoffensif pour la santé ni sans impacts pour l'environnement.

En effet, l'origine végétale n'est pas un gage de non toxicité. Certaines plantes à l'état naturel peuvent être toxiques comme l'amanite tue mouche ou le laurier rose.

## **Un produit biodégradable/compostable peut être dégradé par le vivant**

C'est le cas de tous les déchets organiques (restes de repas, déchets verts du jardin...), de certains plastiques lorsqu'ils sont placés dans un composteur industriel, des lubrifiants agricoles...

Un produit biodégradable/compostable n'est pas forcément issu de l'agriculture biologique.

Il peut être biosourcé (issu de matières végétales ou animales) mais aussi issu de pétrole ! Tout dépend de la structure chimique du produit qui le rend biodégradable ou non.

Les matériaux biodégradables se dégradent uniquement s'ils sont placés dans les conditions spécifiques prévues : un produit biodégradable dans un compost industriel ne le sera pas forcément en compostage domestique, et encore moins dans l'eau ou le sol. En effet, les conditions en compostage industriel sont bien plus drastiques qu'en compostage à domicile (notamment montée en température à 60-70°C à l'intérieur des andains).

Le terme « biodégradable » est généralement mal compris : on pense souvent à tort que le produit peut être jeté dans la nature sans conséquence. Or la biodégradabilité dépend d'un environnement spécifique (compostage domestique, compostage industriel, sol, air, eau marine, eau douce, etc.), de conditions précises (températures, humidité, etc.) et d'une échelle de temps donnée.

**Les produits « biodégradables » ne doivent surtout pas être jetés dans la nature** où les conditions nécessaires à leur biodégradation ne sont pas réunies, elle sera donc beaucoup plus lente (plusieurs années). Le processus de compostage dans les bonnes conditions prend déjà plusieurs mois (au moins 6 à 12 mois). Le terme **biodégradable utilisé seul n'a donc pas de sens**. En Belgique ce terme est d'ailleurs interdit sur les emballages.